

Image not found or type unknown



Conge au fins de vente d'un studio

Par **DESEC74**, le **20/06/2010** à **12:05**

Bonjour,

Après le décès de notre papa, nous avons donnés congés aux locataires pour vendre le studio.

cette notification a été faite par un huissier.

aujourd'hui, nous souhaitons faire des mandats de vente auprès d'agences, et baisser le prix indiqués dans la 1ère notification.

DoiS je repasser par huissier?

A priori une lettre en RAR suffit. mais dois je réécrire l'article du 06/07/1989 dans le courrier?

Je n'arrive pas à trouver de modèle.

je vous remercie par avance